

SÉANCE DU 29 MARS 2021

Convoqué le 19 mars 2021, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente le 29 mars, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno BOURGEOIS

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé

2021-09 PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE INITIÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Dans le cadre des importants travaux de réfection / requalification des voiries prévus sur le territoire communautaire, la communauté de communes des Terres du Val de Loire va lancer une consultation de travaux dans le courant de l'année 2021.

Les communes qui ont projeté d'effectuer des opérations sur la voirie communale en 2021, auront la possibilité de s'associer à cette consultation qui sera réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes.

Il est donc proposé à l'assemblée de donner délégation à Madame le Maire pour participer au groupement de commande cité ci-dessus et à signer les conventions afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

1°/ Donner délégation à Madame le Maire pour participer au groupement de commandes qui sera initié par la communauté de communes des Terres du Val de Loire relatif aux travaux de voirie (Investissement et Entretien) ;

2°/ Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

2021-10 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	95 €
ASSOCIATION SPORTIVE BACCON HUISSEAU FOOT	600 €
SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
FNACA	45 €
JOIE DE VIVRE A BACCON	165 €

Les autres associations communales ne percevront aucune subvention, le solde de 700 euros de l'Association Baccon informatique sera restitué à la nouvelle association lors de sa création.

2021-11 ACTION INGENOV

Suite à l'arrêt d'INGENOV, l'action d'un montant de 500 euros a été remboursée à la commune et imputée sur un mauvais compte. Afin de régulariser cette écriture, le Conseil accepte à l'unanimité que le comptable effectue une rectification sur l'actif de la commune par le biais du compte 1068.

De notre côté, un titre au compte 261 sera établi pour un montant de 500 euros.

2021-12 CERTIFICAT D'URBANISME RUE DE LA RIVIERE

Un géomètre a déposé une demande de certificat d'urbanisme pour les terrains du Diocèse rue de la Rivière. Il souhaite diviser ce terrain en trois lots.

Le raccordement EDF pose problème, nous avons précisé avant l'instruction de ce dossier que l'extension du réseau serait à la charge des demandeurs.

Après consultation d'EDF, le service instructeur confirme qu'une extension du réseau est nécessaire.

Le Conseil Municipal maintient sa position et refuse de prendre à sa charge l'extension du réseau électrique.

2021-13 TAXES LOCALES 2021

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2020 du département (18,56%) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 28,68 % (soit le taux communal de 2020 : 10,12 % + le taux départemental de 2020 : 18,56%). Madame le Maire propose au Conseil Municipal, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (10,12 % + 18,56 %), de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

Taxe foncière bâti : 28,68 %

Taxe foncière non bâti : 30,30 %

A l'unanimité, le Conseil vote ces taux d'imposition.

2021-14 COMPTE DE GESTION COMMUNE 2020

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2020 de la commune dressé par Monsieur le Comptable Public, considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif, le Conseil Municipal autorise le Maire à le signer.

2021-15 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020

Le Compte Administratif 2020 est présenté par le Maire et examiné par le Conseil Municipal. Le résultat global de clôture s'élève à 232 821,32 € dont 164 712,18 € en section d'investissement et 68 109,14 € en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Charles MALAUZAT, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif.

2021-16 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le Compte Administratif de la Commune de BACCON qui fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de : 164 712,18 €
- un excédent de la section de fonctionnement de : 68 109,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- Compte 002 – Résultat positif de fonctionnement reporté : 68 109,14 €
- Compte 001 – Résultat positif d'investissement reporté : 164 712,18 €

2021-17 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2021 de la commune.

Il est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 420 758,14 €
- Recettes 420 758,14 €

Section d'investissement :

- Dépenses 256 455,32 €
- Recettes 256 455,32 €

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

2021-18 COMPTE DE GESTION EAU 2020

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2020 du service de l'eau de la commune de Baccon dressé par Monsieur le Comptable Public, considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif, le Conseil Municipal autorise le Maire à le signer.

2021-19 COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2020

Le Compte Administratif 2020 est présenté par le Maire et examiné par le Conseil Municipal. Le résultat global de clôture s'élève à 199 784,37 € dont 58 273,43 € en section d'investissement et 141 510,94 € en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Charles MALAUZAT, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif.

2021-20 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 BUDGET EAU

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le Compte Administratif du service de l'eau de la Commune de BACCON qui fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de : 58 273,43 €
- un excédent de la section de fonctionnement de : 141 510,94 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- Compte 002 – Résultat positif de fonctionnement reporté : 141 510,94 €
- Compte 001 – Résultat positif d'investissement reporté : 58 273,43 €

2021-21 BUDGET PRIMITIF EAU 2021

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2021 du service de l'eau de la commune.

Il est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 196 096,54 €
- Recettes 196 096,54 €

Section d'investissement :

- Dépenses 193 969,97 €
- Recettes 193 969,97 €

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

2021-22 QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil qu'un séminaire organisé par la Communauté de Communes à l'attention de tous les élus municipaux concernant le « projet de territoire » sera organisé le 17 avril de 9h à 12h.
- Il est prévu l'implantation d'une armoire permettant l'arrivée de la fibre le long du pignon des ateliers municipaux rue de Mocquesouris.
- Pylône Telecom : l'étude de sol et le carottage pour les fondations ont été effectués, le versement de l'indemnité de 500 euros a été perçue par la commune.
- Monsieur BARALLE nous fait un compte rendu de la dernière réunion du SIRIS. Le nombre d'enfants sur la commune est en hausse, le coût par enfant est de 1 600 euros à la charge de la commune. L'APE procédera à une distribution de cahiers de vacances et de livres aux écoliers.
- La Maison du tourisme Cœur de Beauce souhaite organiser une visite de la commune le 9 septembre 2021. Monsieur Éric LANGÉ gèrera cette manifestation accompagné de Monsieur Jean-Paul BIESSE

- Vaccination : la municipalité a pris en charge les rendez-vous et le transport des personnes de plus de 75 ans. Retour très positif des administrés.
- Fous de Bassan : projet de création d'une structure en paille sur une parcelle privée derrière la Mairie. Le stationnement pour les visiteurs est prévu sur le parking de la salle des fêtes.
- Projet 1000 cafés : Monsieur TOUQUET et son épouse continuent leur formation en vue de leur installation. Ils ont procédé au chiffrage de l'aménagement du café. La commune s'engage à financer uniquement l'installation du bar, le reste des investissements étant à la charge de l'intéressé.

Mme Anita BENIER

M. Régis VRAIN

M. Charles MALAUZAT

M. Antoine PRÉVOST

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

Mme Céline CHAUVET

M. François MOREAU

M. Joffrey BARALLE

M. Bruno BOURGEOIS

Mme Gladys CHAVOUET

M. Christian POUSSET

Mme Agnès DESCAUSE

M. Éric LANGÉ

M. Nicolas d'ABOVILLE

Mme Sophie LE NOAN